**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Premiers résultats de l'analyse de vulnérabilité des alpages face au loup

L'analyse de vulnérabilité des alpages vaudois commandée par le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) livre ses premiers résultats. Il en ressort qu'un quart des alpages de la zone sud du Jura sont très vulnérables face au loup. Ce constat a été présenté aux éleveurs lors d'une nouvelle rencontre qui s'est tenue le jeudi 17 février 2022. Parallèlement, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a autorisé le Canton à élargir le périmètre de tir de régulation de la meute du Marchairuz.

L'analyse de la vulnérabilité des alpages, et particulièrement ceux du Jura vaudois, fait partie des décisions prises à l'automne 2021, lors de discussions avec les éleveurs de bétail confrontés à la présence du loup sur le territoire vaudois. Le diagnostic établi doit permettre de mettre en place des mesures de protection et de prévention pour les prochaines saisons d'estivage.

Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés aux éleveurs de bétail le 17 février 2022. Ils font apparaître que sur les 1049 alpages vaudois, 15% peuvent être considérés comme vulnérables sur la base des données actuelles. Dans le périmètre d'étude prioritaire de la zone sud du Jura (Massif de la Dôle-Vallorbe), leur proportion s'élève à 25%. Les critères pris en compte sont la présence ou non de jeunes bovins (0-1 an), la présence d'ovins et caprins et la présence de vaches-mères en suffisance ou non. D'autres critères ont également été étudiés comme la présence d'un exploitant ou berger dans le chalet, la capacité de loger le bétail dans les étables ou encore la taille des parcs.

Sur la base de ces premiers résultats, des pistes de réflexion permettant de diminuer la vulnérabilité des alpages et de permettre la cohabitation entre les activités humaines et les grands prédateurs ont été évoquées. Elles sont de trois ordres : des aides financières et de conseil pour la sécurisation des alpages, l'augmentation de la présence humaine (berger), la possibilité de faire évoluer les pratiques d'élevage. Ces nouvelles mesures renforceront le dispositif de soutien aux éleveurs déjà mis en place : accompagnement des éleveurs, suivi renforcé du loup en collaboration avec les autorités françaises, mesures pilotes avec réalisation de parcs sécurisés et tests

d’effarouchement, etc.

Une nouvelle rencontre avec les éleveurs ces prochaines semaines permettra d’échanger à nouveau sur ces différentes options et de définir les mesures de prévention à mettre en œuvre dans les alpages vulnérables. L’intégralité des résultats de l’analyse de vulnérabilité des alpages sera disponible d’ici le printemps et fera l’objet d’une communication.

En outre, le DES a demandé à l’Office fédéral de l’environnement (OFEV) de pouvoir élargir le périmètre de régulation de la meute du Marchairuz. En raison des conditions hivernales, la meute s’est en effet déplacée au pied du Jura suivant ainsi la population de cerfs qui constitue l’essentiel de son alimentation. La Confédération a accueilli favorablement cette demande jugée raisonnable et adaptée à la situation sur le terrain. La régulation peut donc se faire dans un périmètre qui inclut les espaces agricoles du pied du Jura, s’étendant entre L’Isle et Givrins, mais exclut le site de protection de la faune fédéral du Noirmont. Cette décision est publiée dans la Feuille des avis officiels de ce jour. L’autorisation de tir de régulation court toujours jusqu’au 31 mars 2022.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 février 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DJES, Frédéric Hofmann, chef de la section chasse, pêche et espèces, Direction générale de l’environnement